

Amnistie fiscale :

“C’est une occasion unique qui ne se reproduira plus !”

IEC : On parle de plus en plus de l’amnistie fiscale. Pour quand l’envisagez-vous et à quels taux ?

Didier Reynders : A la rentrée parlementaire, nous aurons une discussion sur le projet de loi. J’espère que tout cela sera réglé au sein du gouvernement pour la fin septembre. L’idée serait de permettre à nos concitoyens de rapatrier leur argent durant une année – l’année 2004 –, et ce moyennant le paiement d’une pénalité. Mais attention : passé l’année 2004, ces mêmes citoyens ne devront pas se plaindre d’avoir raté une opportunité unique. Qu’ils ne viennent pas se plaindre auprès de mes services ou demander une réduction d’amende ou d’intérêts de retard... L’année 2004 sera l’année de la dernière chance ! Pour le reste, je préfère qu’on parle de régularisation plutôt que d’amnistie.

IEC : Pourquoi ne pas utiliser plus simplement le mot amnistie ?

Didier Reynders : Le mot amnistie donne le sentiment que l’on va absoudre les crimes. Or, on ne le fera pas. Il y a des limites à ne pas franchir. Nous déposerons d’ailleurs en même temps un projet de loi pour traduire en droit belge la nouvelle directive en matière de blanchiment d’argent. Dans notre esprit, il n’est pas question de régulariser l’argent de la drogue ou du crime. Pour le reste, je rappelle à ceux qui souhaitent imposer des taux plus élevés que ce n’est pas moi qui ai inventé les indulgences : c’est le Vatican, pour financer la basilique Saint-Pierre. Et ce, en échange d’une vie

L’amnistie fiscale est à la une de l’actualité. Pour en savoir plus sur cette opération sans précédent, notre président M. Johan De Leenheer, accompagné de MM. Guy Stevens, vice-président, et Eric Steghers, directeur général, ont interrogé le ministre des Finances, Didier Reynders, sur la mise en pratique de cette amnistie ainsi que sur un certain nombre d’autres sujets fiscaux.

ultérieure meilleure. Pour ma part, je propose une pénalité en deux taux qui rendra la vie plus facile, mais ici bas !

IEC : Pratiquement, comment va fonctionner cette régularisation ?

Didier Reynders : L’argent régularisé subira un prélève-

ment au profit de l’Etat. Le prélèvement variera en fonction de l’investissement que le contribuable acceptera ou non de réaliser dans notre économie. Ainsi, s’il s’agit d’un simple rapatriement, le taux sera de 9 %. Un taux de 6 % vaudra, par contre, pour l’argent placé, par exemple, dans des SICAV, des assurances-vie, d’autres fonds d’investissement ou la construction. La durée de l’investissement devrait au minimum être de 3 ans.

IEC : Pourtant d’autres partis évoquent un taux de 10%, qu’en pensez-vous ?

Didier Reynders : Je pense que ce n’est pas raisonnable, car un taux à deux chiffres serait jugé excessif et risquerait de rendre l’opération improductive. J’espère que chacun le comprendra au sein du gouvernement.

IEC : Et que penser d’un taux de 0%, comme l’a suggéré une grande association de défense des Classes moyennes ?

Didier Reynders : Là aussi, ce serait excessif, mais en sens inverse. On ne peut quand même pas dire aux fraudeurs : rapatriez votre argent et ne payez rien !

IEC : D'accord, mais est-ce intéressant pour les contribuables concernés ? Les spécialistes évoquent le fait qu'il est possible de s'accorder individuellement avec son contrôleur et de payer un taux inférieur à 6 ou 9%. Si c'est vrai, l'amnistie fiscale risque d'être un coup d'épée dans l'eau ?

Didier Reynders : Je ne suis pas d'accord. D'abord, parce que ce système d'accord individuel n'est pas accessible à tout le monde. Et puis, même si c'était le cas, le citoyen concerné doit tenir compte du coût des honoraires de son conseiller. Je ne vise pas ici les experts-comptables ni les conseils fiscaux, mais je pense à d'autres professions. C'est beau de ne payer que 4% à son contrôleur, mais si c'est pour ajouter 3, 4 ou 5 autres pour cent à son conseil, cela n'a pas de sens. Je crois bien que, dans certains cas, la part due au conseiller risque d'être plus élevée que la part payée au Trésor. C'est pourquoi je dis qu'il vaut mieux payer directement à l'Etat la pénalité et en être quitte une bonne fois pour toutes.

IEC : Alors que la reprise ne s'est pas encore concrétisée en Europe et en Belgique, vous semblez persister dans votre volonté de réduire les impôts. Par quel miracle, puisque, a priori, vous n'avez pas la marge de manœuvre nécessaire ?

Didier Reynders : Le gouvernement précédent a eu la bonne idée de prendre des mesures qui sortent leurs effets maintenant. Et dans certains cas, elles auront encore un effet pour les deux ou trois années à venir. Sans aller jusqu'à dire que nous avons eu une démarche prémonitoire, je constate que nous avons là une politique contra-cyclique très heureuse. Lorsque je vois ce qui passe dans les pays voisins, je suis heureux que le gouvernement n'ait pas attendu pour faire baisser les impôts. Tous les économistes le disent : c'est en période de bas de cycle qu'il faut agir. Regardez nos amis allemands : ils essaient péniblement d'anticiper la baisse des impôts, et, quant aux Français, ils en sont encore au stade du débat pour une baisse éventuelle en 2004. Par contre, rien de tout cela chez nous. La baisse a été programmée en 2000 et sort ses effets sur la période 2001-2004. Mais nous avons prévu d'autres réductions pour plus d'un milliard et demi d'euros. De plus, comme la réforme à l'impôt des sociétés n'est entrée en vigueur qu'en janvier dernier, elle pourra donc pleinement donner ses effets d'ici peu.

IEC : La somme d'un milliard et demi d'euros sera destinée à alléger le fardeau de quel groupe en particulier ?

Didier Reynders : Nous viserons une part importante de la population, en ce sens que nous voulons supprimer progressivement toutes les discriminations entre les couples mariés, les cohabitants et les isolés. Et cela, via notamment une augmentation du minimum imposable pour les couples mariés. J'estime que cela représentera environ 600 euros d'impôt en moins par couple marié. Mais nous n'en resterons pas là : nous voulons aussi améliorer le statut des pensionnés. Ainsi, le décumul pour les pensionnés qui ne jouait que pour les travailleurs encore en activité jouera désormais pour l'ensemble des pensionnés. Tout cela montre que nous sommes prêts à réinjecter énormément d'argent dans le circuit économique, en soutenant notamment la consommation de nos concitoyens. Mais aussi en faisant en sorte d'augmenter le pouvoir d'achat des personnes plus âgées. Je crois que c'est nécessaire eu égard à l'augmentation de l'espérance de vie et aux conséquences que cela implique, notamment en matière d'augmentation des problèmes de santé.

IEC : La dette publique belge est en baisse constante depuis plusieurs années, est-ce un moyen pour vous de financer une partie de vos réformes en matière d'impôts ?

Didier Reynders : L'année prochaine, nous assisterons à un moment historique en ce sens que notre dette passera sous le seuil fatidique des 100% du produit national brut (PNB). Il faut savoir que nous étions à 140% en 1993 ! En dix ans, nous avons donc effectué un sacré chemin.

IEC : Bravo pour la nouvelle, mais la baisse de la dette ne suffit pas à financer vos engagements en matière de réductions d'impôts. Par quel tour de passe-passe allez-vous y arriver ?

Didier Reynders : Je ne suis pas magicien, mais je lis les rapports des experts et je suis abonné aux services de l'agence financière Bloomberg. Or, lorsque je regarde sur l'écran l'évolution du Bel 20, l'indice phare de la Bourse de Bruxelles, je constate que celui-ci est en hausse depuis la mi-mars 2003. Si vous ajoutez à cela que les taux d'intérêts à long terme se tendent quelque peu, nous avons là quelques signes annonciateurs

« Le Bel 20 est en hausse depuis la mi-mars 2003 ; les taux d'intérêts à long terme se tendent quelque peu. Sur la base de ces éléments, il est raisonnable d'envisager une reprise. »



d'une reprise. Bien entendu, on pourra toujours critiquer ces indicateurs : dire qu'ils sont purement financiers ou qu'ils ne reflètent que des reconstitutions de stocks, etc. Mais je ne pense pas que cela soit le cas, ne serait-ce que parce que la consommation reste soutenue. Depuis l'année 2000, nous avons connu trois années consécutives de croissance assez atone, de l'ordre de 1% en moyenne. Il est raisonnable d'envisager une reprise sur la base des éléments que j'évoquais plus tôt. Je ne dis pas que la reprise aura lieu durant le second semestre 2003, mais elle devrait se manifester courant 2004. Encore une fois, regardez le rebond du dollar par rapport à la monnaie européenne, c'est là aussi le signe d'une reprise outre-Atlantique. Bien entendu, je ne suis pas un naïf, il faudra rester vigilant en Belgique, compte tenu du niveau de notre dette publique. Mais nous avons tout fait pour ne pas casser les signes de la reprise qui se dessine à l'horizon.

IEC : La baisse des impôts programmée fera-t-elle plaisir à votre partenaire socialiste qui souhaiterait mettre en avant d'autres préoccupations plus sociales ?

Didier Reynders : Relever le minimum imposable, c'est faire œuvre sociale ! En réalignant le minimum imposable et en le calquant sur le minimum d'insertion, qu'on appelait minimex avant, nous mettons fin à une

«Je ne pense pas qu'il est nécessaire d'aller plus loin en matière de baisse des taux à l'impôt des sociétés. Par contre, je souhaite renforcer l'autofinancement des entreprises.»

injustice sociale. Après tout, si vous travaillez, il n'est pas normal de payer des impôts sur un montant qui est considéré pour d'autres comme le minimum vital.

IEC : Dans les priorités que vous vous assignez pour les revenus 2004-2005, vous semblez souhaiter un allègement sur la fiscalité des cadres...

Didier Reynders : C'est une nécessité. Regardez l'affaire Belgacom. Voilà une entreprise qui est obligée de se séparer d'un certain nombre de cadres en raison du coût salarial de ceux-ci. La prochaine conférence sur l'emploi devra également plancher sur le sujet et donner quelques pistes de réflexion. Pour ma part, je crois qu'il faudra aligner le régime de cotisations sociales des salariés sur celui des indépendants. Je veux dire par là qu'il faudra plafonner les cotisations sociales des salariés, sans quoi un encadrement de qualité sera impayable pour la plupart des entreprises.

IEC : Et les syndicats dans tout cela ?

Didier Reynders : Ecoutez, il faudra bien qu'ils se rendent compte qu'il y a un moment où le système

Interview

n'est plus tenable. Prenez le cas de l'embauche d'un chercheur : son engagement signifie qu'il faudra aussi engager autour de lui une secrétaire, mais aussi des assistants. Bref, l'embauche d'un chercheur se traduit parfois par la création de 3 ou 4 emplois supplémentaires. Or, que constate-t-on dans l'affaire Belgacom ? Que les syndicats, qui ne sont pas a priori des syndicats disposés à défendre les cadres supérieurs, prennent peur à cause des licenciements envisagés par la direction de Belgacom, car ils se rendent compte qu'un cadre licencié, c'est une secrétaire ou une téléphoniste en moins. Alors, mon discours à l'égard des syndicats est simple : soyez logiques avec vous-même. Pourquoi, lorsqu'il faut licencier un cadre, tout le monde est d'accord pour dire que cela détruira de l'emploi, mais, par contre, lorsqu'il s'agit d'en engager, on doute de la création d'emploi ? Baisser les charges sociales qui pèsent sur l'encadrement, c'est aussi favoriser la création de l'emploi. Raison pour laquelle, je plaide pour le plafonnement des cotisations sociales, afin qu'on ne supprime plus à l'avenir d'autres emplois connexes.

IEC : Et qu'en est-il des taux d'imposition : la baisse a-t-elle été enclenchée, va-t-elle perdurer ?

Didier Reynders : Evidemment. Nous avons déjà fait un effort en matière de taux marginal maximum. Mais je souhaite également que nous n'ayons plus que trois taux d'imposition à terme. Nous avons sept taux, aujourd'hui il en reste cinq, pourquoi ne pas les ramener à trois ? On pourrait imaginer des taux à l'impôt des personnes physiques de 25%, 35% et 45%. Ce dernier taux de 45% me paraît un objectif raisonnable, lorsque nous nous comparons aux pays voisins.

IEC : Et le coût budgétaire ?

Didier Reynders : Selon la manière dont on fixe les plafonds et les passages de tranches d'imposition, le coût budgétaire pourrait être modulé.

IEC : Restera-t-il quelque chose pour l'impôt des sociétés ?

Didier Reynders : L'étape suivante selon moi est la suppression de la cotisation de crise de 3%. D'abord, ce n'est que logique : si on sort durablement d'une période de crise, il est normal que cette cotisation disparaisse à l'horizon de deux ans. Ensuite, il faudra démontrer, sans doute avec l'aide des entreprises, que la suppression de cette cotisation aura un impact sur la relance économique.

IEC : Pas d'autres réductions de taux envisagées à l'impôt des sociétés ?

Didier Reynders : Elles ont déjà eu lieu. Y compris pour les PME qui ont vu leurs taux réduits être diminués une seconde fois. Je ne pense pas qu'il est nécessaire d'aller plus loin en matière de baisse des taux, sauf à créer une trop grande différence avec l'impôt des personnes physiques. Par contre, je souhaite renforcer l'autofinancement des entreprises. C'est pourquoi nous avons mis en place un système incitatif sur le plan fiscal permettant de mettre en réserve une partie des résultats, et ce pour des investissements futurs. Au moment où les entreprises sont confrontées à une restriction des crédits, le fameux « credit crunch », le renforcement des fonds propres est une solution alternative. Néanmoins, je crois que le système de « réserve d'investissement » mis en place à l'heure actuelle est trop lourd et trop complexe. Je souhaite donc le simplifier. Mais comment ? L'une des pistes consiste à attendre les statistiques de l'Administration fiscale pour évaluer la raison d'être de cette « réserve d'investissement ». Est-elle connue des entreprises ? Et si oui, l'utilisent-elles ? Je pense que nous devons aller vite et c'est pourquoi je vais plutôt privilégier la voie de l'enquête auprès de la FEB (Fédération des Entreprises de Belgique), de l'UCM (Union des Classes moyennes), de l'UNIZO (l'équivalent flamand de l'UCM) ou d'instituts professionnels comme l'IEC. Pour le reste, je ne souhaite pas effrayer les responsables des grandes entreprises, mais il est clair que la priorité doit aller aux PME, ne serait-ce que parce que les grandes entreprises disposent de davantage de mécanismes leur permettant de réduire le taux facial à l'impôt des sociétés.

IEC : Qu'en est-il de la fiscalité sur l'automobile ? De nombreuses rumeurs circulent sur une aggravation de la fiscalité...

Didier Reynders : Ma vision en la matière est simple. Je souhaite diminuer la fiscalité liée à l'achat d'une voiture, mais compenser cette baisse par une majoration de la fiscalité liée à l'usage de la voiture. Pourquoi ? Parce que je pense qu'il est normal que le plus grand nombre puisse accéder à une voiture, mais je souhaite aussi que nos concitoyens réfléchissent mieux à l'usage qu'ils font de leur véhicule. Dans certains cas, n'est-il pas préférable de prendre le bus ou le train ? Mais en revanche, et c'est là en quoi je me distingue radicalement d'Ecolo, on ne peut pas interdire aux gens d'acquiescer une voiture.



«Un allègement sur la fiscalité des cadres est une nécessité, sinon un encadrement de qualité sera impayable pour la plupart des entreprises. Baisser les charges sociales qui pèsent sur l'encadrement, c'est aussi favoriser la création de l'emploi.»

IEC : Le groupe Ecolo s'est beaucoup focalisé sur les voitures de sociétés et souhaitait même les pénaliser... Et vous ?

Didier Reynders : Il n'en est pas question. Cela a été un des combats les plus forts contre Ecolo. Mais par ailleurs, il est clair que les détenteurs de voitures de sociétés doivent respecter les règles. C'est l'une des raisons qui expliquent notre combat contre les fameuses plaques luxembourgeoises. Si vous êtes dans les conditions légales pour en avoir une, d'accord, mais sinon il n'y a aucune raison de le faire, si ce n'est pour frauder le fisc.

IEC : A quand la déductibilité à 100% des notes de restaurant et non plus à 50%, comme c'est le cas aujourd'hui ?

Didier Reynders : La déductibilité à 100% n'est pas à l'ordre du jour. D'autant que je sais qu'il y a des abus

en la matière. Encore une fois, c'est une question de confiance. Si j'étais certain que la fraude était limitée, pourquoi pas, mais ce n'est pas le cas. Par contre, je pense que si nous arrivons à obtenir sur le plan européen une baisse du taux de TVA appliqué à la restauration, ce serait un plus. D'autant que cette baisse profiterait à tous et non pas à quelques uns, comme pour la déductibilité à 100%.

IEC : Depuis peu, les fonctionnaires du fisc sont habilités à défendre eux-mêmes leurs dossiers devant la justice. Il semblerait que cela ne serait plus le cas à l'avenir, car les fonctionnaires auraient tendance à perdre la plupart de leurs procès face aux contribuables...

Didier Reynders : Pas du tout. Si c'est une rumeur, elle est infondée, même si elle fait plaisir à certains. Il faut savoir que, dans la majorité des cas, les litiges portent sur les frais réels. Avec une question à la clé : Sont-ils fondés ou non ? Je crois que nos fonctionnaires peuvent parfaitement défendre leur dossier devant les tribunaux. Que ces fonctionnaires perdent leurs procès

face aux contribuables ne me pose pas de problème, si c'est uniquement en raison d'un manque de formation. Notamment en matière de procédure. Mais là aussi, je compte passer des accords avec les différents barreaux du pays pour améliorer la formation de nos fonctionnaires. Encore une fois, la meilleure manière de responsabiliser les fonctionnaires de l'Administration fiscale, c'est de leur permettre de défendre eux-mêmes leur dossier en justice. C'est une manière aussi de les ramener à plus de mesure dans leur comportement face au contribuable. Par contre, là où je suis inquiet, c'est dans la phase précontentieuse. L'idéal serait d'arriver à trouver un accord avec le contribuable pour éviter d'aller en justice. Or, je constate qu'à ce niveau là, les choses ne fonctionnent pas bien. Soit parce que le fonctionnaire a attendu trop longtemps pour régler le dossier et le dossier est transmis à la justice par le contribuable. Soit parce que le dossier passe d'une administration à une autre, et même un avocat spécialisé n'arrive plus à savoir qui est encore en charge du dossier. C'est à ce stade-ci, c'est-à-dire au stade précontentieux, que je souhaite simplifier les choses.¶